



## L'édito

### Qui suis-je ?

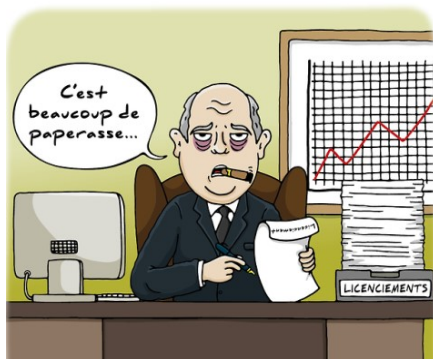
Je suis fan des open spaces, des espaces de co-working, des postes de travail debout mais pour travailler j'ai un grand bureau perso car moi, j'ai besoin de calme !

J'explique que l'administration n'a pas à fournir de place de parking aux agents, chacun doit se débrouiller mais moi j'ai une voiture de fonction qui m'attend devant la porte du boulot et j'ai un chauffeur à disposition.

J'explique aux agents qu'ils n'ont pas à se plaindre car ils vont recevoir une belle prime de fin d'année en 2021 et leurs salaires sont à la hauteur de leurs mérites mais moi je gagne XXXXX €, oups, il faut pas le dire cela ferait des jaloux.

J'organise des conventions, des forums où tout le monde m'admire tellement je suis intelligent et beau en animateur génial. Bien sûr, tout cela au frais de la princesse mais quand on a un ego comme le mien, briller n'a pas de prix.

**DUR D'ÊTRE PATRON !**



Je cloue le bec à tous mes opposants, je n'hésite pas à menacer et gronder les minus qui me critiquent.

Je dois toute ma carrière au Service Public mais moi j'ai décidé de l'exploser en expliquant que je le modernise.



Si vous répondez: Je suis le président de la république vous chauffez, mais je ne suis pas lui ! ●

## Tout Internet, c'est super !

La dématérialisation croissante des échanges avec les services publics, présente pour beaucoup des risques importants, même si cela peut paraître un avantage.



### Qu'en est il en réalité ?

Pour bon nombre de personnes et plus particulièrement les retraités, cette dématérialisation donne le sentiment que l'administration se déshumanise, s'éloigne des citoyens et de certains territoires, (ruralité, banlieues etc...). Cela privilégie une population, tout en faisant des économies substantielles. Elle complexifie, aussi, les demandes, quand le parcours sur Internet est mal conçu et qu'il est quasiment impossible de joindre quelqu'un pour se faire assister. Elle éloigne, encore davantage du service public, les usagers en difficulté avec l'outil informatique (pas d'équipement, utilisation difficile, zone mal couverte...).

C'est tout un pan de la population qui est laissé à quai (les plus âgés, les moins diplômés, aux revenus modestes, celles vivants seuls, celles qui souffrent d'un handicap...). En France ce sont 25 Millions de personnes qui ont des compétences numériques fragilisées.

Les bureaux de poste disparaissent peu à peu, et donc vous avez recours au service de "la poste en ligne". J'ai fait une réclamation en ligne, suite à du courrier non distribué, réponse assurée dans les 72 heures, 3 mois plus tard je n'ai toujours pas de réponse.

Une autre belle aventure, je change de domicile et veux mettre à jour les cartes grises de nos véhicules: plus de bureaux à la préfecture. Qu'à cela ne tienne, vous avez 2 solutions, se rendre dans une de ces boutiques, qui fleurissent à chaque coin de rue (coût de 15 à 20 euros) ou bien avoir recours à internet. Et là, je me suis trouvé face à un service surchargé, qui bugge fréquemment. J'ai passé près de 4 heures à patienter et avoir enfin satisfaction.

Tous les services publics sont atteints du même mal, tous ne meurent pas, mais beaucoup s'ouvrent à la concurrence. Concurrence qui devait, disaient ils faire baisser les prix. Qu'en est il pour l'électricité et le gaz ?

Et ce sont encore des milliers d'emplois qui disparaissent sous prétexte de dématérialisation, ce sont des services publics dégradés où l'utilisateur est devenu un client. ●



## Debout les femmes !

Afin de dénoncer les inégalités salariales entre les hommes et les femmes, le collectif féministe « Les Glorieuses » fixe chaque année depuis 2016 une date symbolique à partir de laquelle les femmes travaillent gratuitement. Cette année, l'écart de rémunération pour un poste équivalent entre les salariées du secteur privé et leurs collègues masculins étant de 16,5 % en 2021 (en progression d'un point par rapport à 2020), cette date a été fixée au 3 novembre dernier .

Mais si l'on tient compte en plus de l'impact du temps partiel (souvent contraint), de la maternité sur la carrière d'une femme, et que celles-ci sont plus souvent précarisées que les hommes (recours au CDD et perte d'emploi plus fréquents), tous ces facteurs pris en considération aboutissent à un écart de rémunération de 28,5 % !!!  
Ce qui aboutit à un montant de retraite amputé de 42% selon La CGT, qui dénonce et combat ces discriminations .



Dans la Fonction Publique, la situation devrait être différente, **notre statut prévoyant que** le salaire de base (ou traitement indiciaire) d'un(e) agent(e) soit calculé en fonction de la grille indiciaire, correspondant à sa catégorie, son grade et son échelon (1).  
Donc, à conditions identiques de grade et ancienneté, les agent(e)s de la DGFIP perçoivent une rémunération identique .

### **Pourtant, des inégalités existent. L'INSEE les évaluait à 13 % en 2017. Comment l'expliquer ?**

Dans la Fonction Publique territoriale, par exemple, les aides-soignant(e)s, aides à domicile, auxiliaires de puériculture appartiennent à la catégorie C de la filière médico-sociale dont le classement indiciaire est inférieur à celle de la filière administrative et plus encore de la filière technique. Serait-ce parce que ces professions sont très majoritairement exercées par des femmes ?

Et à la DGFIP aussi, les emplois de catégorie C et B sont principalement occupés par des femmes : 17 650 femmes pour 10 061 hommes en catégorie C et 24 686 femmes pour 15 853 hommes en catégorie B.

94 % des contrats à durée déterminée de type « BERKANI » (personnels de restauration et d'entretien) concernent des femmes (\*).

A la DGFIP, comme ailleurs, ce sont essentiellement les femmes qui sont en congé parental ou exercent leur activité à temps partiel. Ainsi, 85 % des agents de catégorie C et B à temps partiel sont des femmes (\*), ce qui ne résulte pas forcément d'un choix personnel. Un(e) agent(e) peut être amené(e) à demander un temps partiel, du fait du manque de structure d'accueil pour ses enfants, ou du fait de l'éloignement entre son domicile et son lieu de travail. Et ce n'est pas la mise en œuvre du nouveau réseau de «proximité» et les suppressions de postes à la DGFIP, qui vont améliorer le quotidien des agents.

Le travail à temps partiel impacte non seulement le montant du salaire perçu à la fin du mois, mais aussi le déroulement de carrière et le montant des pensions.

Par contre, l'accès aux emplois les mieux rémunérés est plus inégalitaire encore dans la fonction publique que dans le secteur privé. La probabilité d'accès des femmes aux 10 % des emplois les mieux rémunérés dans la fonction publique est en effet inférieure de 41% à celle des hommes, contre 35 % dans le secteur privé ... Les femmes ne représentent que 28,5 % des employés supérieurs à la DGFIP...(\*) Dans le Var, par exemple, tous les directeurs en poste sont des hommes !!!!

**ALORS, A LA DGFIP COMME AILLEURS, DEBOUT LES FEMMES !!!!**

**POUR GAGNER L'EGALITE PROFESSIONNELLE  
ET POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES !!!!**

(1) complété par l'indemnité de résidence, le supplément familial, si des enfants sont à charge et les primes diverses. En 1989, la modulation de la prime de rendement a été supprimée à la DGI, suite à la grève de 1989. Mais attention , le RISEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel) pas encore mis en œuvre à la DGFIP, re-pointe le bout de son nez...

(\*) source rapport social unique DGFIP 2020 ●



## Saint BERNARD : Le mensonge de trop !

Il y a deux ans en arrière, Monsieur ROTHE se vantait du Plan Cité qui allait permettre la rénovation à la fois de la cité administrative de Toulon et des lices (entre autres).

Quand les syndicats ont demandé des détails, les réponses étaient évasives, on ne savait pas encore...

Un peu plus tard, on nous annonce que le bâtiment Saint BERNARD est inclus dans le Plan Cité(s ?).

Puis le temps passe, les restructurations aussi avec l'explosion/fusion des SIP et SIE de Toulon vers La Seyne et Hyères. Saint BERNARD se vide doucement mais sûrement. A la Cité, de larges espaces deviennent disponibles...

Enfin, ce 29 Octobre 2021, notre directeur bonimenteur livre une bombe : il ment par omission depuis 2 ans ! Il avoue que depuis le départ, le plan cité incluait la vente de l'immeuble Saint BERNARD. Mais pour ne pas affoler ses braves agents, il ne l'avait pas dit, il fallait le temps de leur faire digérer les restructurations en cours.



Conséquence de ce tour de passe-passe: le parking de Saint BERNARD disparaît avec cette vente. A ce moment là, ce sont les agents en poste au SIP, SIE, PCRP, PCE, PRS, BDV, DIRCOFI, SGC, Paierie départementale et même de la Direction qui ne pourront plus se garer sauf à payer un parking.

Bien évidemment, cela n'émeut pas notre chef suprême qui considère que l'administration n'a pas à fournir de places de stationnement. S'il verse une larme, c'est certainement de rire !

**Une seule issue à cette scandaleuse décision : l'action collective !**

**Les agents qui viennent travailler doivent pouvoir se garer sans que cela leur coûte ! ●**

## CODE ou STATUT ?

Dans le silence le plus total, le gouvernement va dissoudre par ordonnance le Statut général des fonctionnaires. Sans fétichiser le statut, ce sera un recul fondamental pour le Service Public.

Cette ordonnance fait suite à la loi dite de « transformation de la fonction publique » du 06 août 2019 qui a déjà largement dynamité le statut : fin de la plupart des CAP, fin des CHSCT, recours accru aux contractuel·les...



**Aujourd'hui, il s'agit de remplacer le Statut de la Fonction Publique par un Code Général de la Fonction Publique.**

La fonction publique est organisée selon des statuts qui sont au cœur de tout notre système. Le statut des fonctionnaires est d'abord une protection des citoyens. En protégeant les fonctionnaires de l'arbitraire, il évite l'instrumentalisation de l'administration à des fins partisans par le pouvoir politique. Opter pour un Code de la Fonction publique, cela signifie que l'on entend organiser, encadrer, une fonction publique adaptée aux orientations politiques du gouvernement, lui même aux ordres des règles européennes. D'une relation statutaire nationale, on passera à une relation contractuelle entre les employeurs et les salariés, les fonctionnaires.

D'où l'introduction dans ce nouveau Code d'un **Livre II** consacré au **Dialogue social**.

Ce nouveau Code transforme le droit à « Carrière » posé par le statut, par un **Livre IV** appelé « **Politiques des ressources humaines** ». De même, un **Livre V** est consacré aux « **Parcours professionnels** » qui abroge de fait le déroulement de carrière statutaire conçu pour être égalitaire et national.

Si l'on se réfère à l'exemple belge, c'est la fin de la distinction entre emplois statutaires et emplois contractuels. Cela va permettre d'amplifier le recrutement de contractuel·les moins bien payés et avec une évolution salariale non garantie. Et pour les emplois en haut de l'échelle cette même logique va faire exploser les plafonds de rémunération avec un alignement sur les rémunérations des multinationales.

**Contre la dissolution du statut général de fonctionnaires, la CGT Finances Publiques 83 revendique :**

- => le retrait immédiat du projet d'ordonnance du code de la fonction publique,
- => l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique,
- => le rétablissement de toutes les CAP et de leurs champs de compétences,
- => le maintien et le développement des CHSCT et de leurs prérogatives,
- => un plan massif de titularisation de tous les agents non-titulaires. ●





## SIE en voie disparition ?

**Après la fusion, la fusion explosion, maintenant l'implosion ou comment dégommer un service et le personnel avec.**

Fin septembre, la nouvelle tombe par simple mail : « à partir du 1<sup>er</sup> octobre, la réception du public ne se fera plus que sur rendez-vous dans les SIE ». A Toulon, (le SIE est le seul service restant dans l'immeuble Saint Bernard) la grille est tombée le 1<sup>er</sup> octobre, le public ne rentre plus **sauf** sur rendez-vous. Ailleurs, il y a encore un accueil primaire. Il faut attendre l'installation de la énième sonnette pour permettre au "rendez-vous" de se faire connaître.

Au-delà des anecdotes que cela engendre, se pose une question : que veut dire aujourd'hui, **Service Public de proximité** ?

Proximité, ce mot revient régulièrement dans les discours des uns et des autres, pour parler des Maisons France Service par exemple. Celles-ci « remplacent » nos implantations dans les différentes zones des départements, des **ersatz** de service, faudrait-il dire. Auparavant, le maillage des finances était exceptionnellement large.

Pour calmer la colère des élus et des populations, il a fallu inventer la **démétropolisation** et ce, par la création de nouveaux services : Centres Contacts, pôles soutien de ceci, de cela, etc. ...

On étale la présence des finances un peu partout en France, dans des départements que l'on a auparavant vidés de leurs effectifs et de leurs services publics. Mais attention, toutes ces nouvelles structures n'assurent pas de réceptions physiques, pas de contact humains !!!

Pour revenir au SIE de Toulon, sur décision de la direction locale, il a récupéré au 1er septembre le pôle quitus départemental. Un article d'Ulysse Var présentait ce nouveau service et l'équipe le composant, dont 1 EDR et 1 apprenti ! Cette cellule, devrait disparaître lorsque le pôle national (encore un!) prendra le relais ... Comment a-t-on pu croire que cette cellule tiendrait en l'état jusqu'au pôle national ? Un moment d'égarement sûrement... Il suffit de peu pour faire s'effondrer un échafaudage déjà branlant, départ de l'EDR et PATATRAS ! Il faut revoir toute cette organisation et le travail sera réparti sur une partie des collègues du SIE. Auront-ils une photo sur Ulysse ?

Parallèlement, et ce jusqu'à 2024, se développent les Centres de Contacts des professionnels, accès de proximité pour les contribuables ? Non ! Non ! Toujours pas de réceptions physiques ! Tout doit passer par les nouveaux moyens de communications ... avec délestage dans les services de base. Se généralisent aussi à partir de 2024, des pôles de travail à distance ... Concrètement, dans les Bouches du Rhône, la création par la délocalisation des emplois de la DRFIP 13 d'un centre de traitement à Valence (Drôme) et d'un centre de contact Pro à Décazeville (Aveyron) induisent de 55 à 75 suppressions d'emplois dans les SIE du département...

Dans le même temps, nous apprenons la vente en 2025-2026 de l'immeuble Saint Bernard, de son parking et de son restaurant administratif. C'est sûr que cette surface, en plein centre de Toulon, peut faire saliver les spéculateurs immobiliers...

**Résumons nous** : plus de réception du public, plus d'encaissement numéraire, plus de pôle départemental quitus, plus de pôle avisir, tout le travail recentré sur le personnel encore là et debout (les suppressions de postes 2022 ne sont pas encore localisées), les pôles divers et variés en cours de généralisation ... Qui peut croire que lors de la vente de St Bernard, ce SIE existera encore en tant que tel ? Une coquille vide, un trou noir intersidéral ...

**Qu'allons nous faire ?**

**Réponse 1, la plus facile : Saint Bernard priez pour nous ! Et adviene que pourra ...**

**Réponse 2, la moins facile : nous battre contre cette volonté généralisée de détruire le Service Public de proximité et de nous essorer au passage! ●**

